JEUNES,
DÉFENDEZ VOS DROITS !

amane

AIDA

Belgique
partenaire du développement

EMBAJADA DE ESPAÑA EN MARRUECOS

Cooperación Española

Karama Solidarity
for human dignity

kiyo
ONG des droits de l'enfant

La réalisation de ce guide s'inscrit dans le cadre du projet « RESIJE : Renforcement du système marocain de protection intégrale de l'enfance dans sa réponse juridique et sociale face à la violence sexuelle », mise en œuvre par AMANE et AIDA, et grâce au financement de l'AECID, et du projet «Challenge Together for Everybody's Rights» mené par AMANE en partenariat avec les associations KIYO et Karama Solidarity, et financé par la Coopération Belge au Développement.

Introduction 2

Sommaire 3

Comprenez vos droits 4

- Le plaidoyer qu'est-ce que c'est ? 4
- Pourquoi je dois intervenir ? 6
- Le plaidoyer, comment je peux faire ? 6
- Comment le Maroc reconnaît-il le droits des enfants ? 7
- Les mots du plaidoyer 9

Passez à l'action ! 12

- 1. La préparation: quels droits revendiquer ? 12
- 2. La stratégie : comment revendiquer ses droits ? 14
- 3. La planification : Quelles activités programmer ? 15
- 4. L'exécution : avancer vers votre but 16
- 5. L'évaluation : le but a-t-il été atteint ? 18

Annexes 19

- Références 20
- Guides de plaidoyer 21
- Eléments de contexte 22
- Outils divers 22

Le plaidoyer, qu’est-ce que c'est ?

« Plaidoyer ». Ce mot désigne les actions pour les droits des personnes victimes d'injustice. Dans notre cas, il s'agit d'enfants ou de jeunes, et donc de vos droits.

Tous les enfants ont des droits : le droit de vivre en sécurité, le droit d'être soigné, d'aller à l'école, de profiter de bons moments avec leur famille. Ces droits sont reconnus aujourd'hui par presque tous les pays du monde. Ils ont signé un accord en 1989 : La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Aucune raison ne justifie que l'on prive un enfant de ses droits : ni son genre (garçon ou fille) ni ses origines (parents mariés ou non, nationalité des parents, couleur de peau...) ni sa religion. Tous doivent être respectés en tant qu'enfant, sans aucune différence entre eux.

Le Maroc fait partie des Etats qui ont signé et ratifié la CIDE. Il s'est donc engager à respecter vos droits, en tant qu'enfant. Mais les Etats ne tiennent pas toujours leur parole à 100%. Aujourd'hui encore, des enfants sont victimes d'injustices et sont privés de leurs droits. C'est peut-être votre cas aujourd'hui. C'est pour cela que des associations existent, constituées souvent par des adultes. Elles ont pour but de réparer ces injustices.

Par exemple : *Chaque enfant a droit à l'éducation. Mais certains enfants ne vont pas à l'école ou abandonnent leurs étude trop tôt. Ils n'ont pas appris assez de choses pour bien préparer leur avenir. Des associations se sont constituées pour donner une seconde chance à ces enfants. Nous verrons qu'il y a plusieurs moyens de le faire.*

Autre exemple *: Chaque enfant a droit à la santé. Mais certains enfants malades n’ont pas accès aux soins dont ils ont besoin. Là encore, des associations ont été créées à la recherche de solutions.*

Au départ, les associations apportent des solutions rapides mais qui ne sont pas durables : apporter des fournitures scolaires, des médicaments, ouvrir une classe ou un centre médical... C'est une première réponse. Mais elle ne suffit pas. Si l'Etat lui-même n'agit pas, et si la société, dans son ensemble, ne se transforme pas, l'injustice va continuer. C'est pourquoi les associations mènent aussi des actions de plaidoyer.

Elles vont rencontrer des acteurs politiques et sociaux comme les responsables de la commune ou du gouvernement, ou même des institutions comme l’éducation ou la santé. Elles vont leur rappeler leurs obligations : créer des classes, des internats, des centres de santé, mettre en place des transports... Elles vont rappeler aux parents que tout enfant a droit d'aller à l’école. Ce droit n'est pas seulement théorique. Il faut donner à chaque enfant, les moyens de le faire vraiment.

Le plaidoyer, c'est quand on réclame de mettre en place un changement qui permet aux enfants de jouir pleinement de leurs droits. On agit alors sur les causes des difficultés au lieu de réparer leurs conséquences. C'est plus logique et plus efficace. Mais c'est aussi plus difficile, car il faut convaincre de nombreuses personnes responsables, parfois au sein même de l'Etat, et demander des changements importants : nouveaux comportements ou nouvelles lois. On appelle ces demandes, des revendications. Elles s'adressent à l'Etat et à ses administrations, mais aussi aux entreprises, aux associations, aux familles...

Les associations de protection des enfants ont comme responsabilité de mettre en place des plans d'action dans le cadre du plaidoyer qui visent :

- à une participation des enfants,
- au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant,
- et la non discrimination.

Les enfants peuvent mettre en place des actions de plaidoyer sur des droits qui ne sont pas respectés, en se faisant aider, ou non, par les associations.

Action quotidienne d'une association et plaidoyer : quelle différence ?

Action quotidienne d'une association	Action de plaidoyer d'une association	Action de plaidoyer des enfants
Réunir du matériel scolaire et ouvrir ses locaux pour des activités de soutien scolaire à des élèves en difficulté.	Rencontrer les responsables de la commune ou d'un établissement scolaire et réclamer une salle et du matériel, en permanence, des activités de soutien scolaire, des transports.	Rencontrer le directeur de l'établissement scolaire pour mettre en place un règlement de vie pour les professeurs afin de respecter les droits des enfants.

Pourquoi je dois intervenir ?

Pourquoi laisseriez vous d'autres personnes parler en votre nom ? En tant qu'individus, vous êtes les mieux placés pour décrire les injustices que vous pouvez subir : comment elles se manifestent, et quelles en sont les conséquences pour votre vie ?

Grâce à leur expérience et à leurs nombreuses connaissances, les associations ont une bonne vision des difficultés et des solutions que l'on peut proposer. Les adultes ont pris de l'avance pour comprendre comment fonctionne une société, et ce que l'on peut faire pour obtenir un changement. Lorsqu'ils forment une association, ils disposent de moyens qui ne sont pas fournis spontanément à des groupes de jeunes. Mais ces associations ont aussi besoin de vous, comme vous pouvez avoir besoin d'elles.

Votre regard, vos récits, vos rêves et vos demandes vont les aider à faire le meilleur plaidoyer. C'est pourquoi vous avez intérêt à participer aux activités de plaidoyer. Les adultes qui vous le proposent démontrent qu'ils vous font confiance pour comprendre vos difficultés. Ensemble vous pourrez peut-être changer la société.

Le plaidoyer, comment je peux faire ?

Certains droits, écrits dans des textes, et reconnus dans presque tous les pays, sont quand même violés par des personnes, des organisations et parfois des Etats. C'est une injustice. Mais il ne suffit pas de la dénoncer pour qu'elle s'arrête. Il existe des méthodes pour convaincre les responsables d'agir. Ils peuvent adopter des lois et faire aussi et pour faire changer les comportements aussi au niveau de la société

Vous pouvez aller vers les associations qui vous aideront, grâce à leurs expériences à analyser vos demandes et à les organiser. Elles vous aideront à formuler des messages clés concrets pour faire passer vos inquiétudes. Elles vous orienteront vers les responsables les plus concernés. Les associations connaissent le fonctionnement du système de protection de l'enfance. Beaucoup d'entre elles sont constitués en réseaux de travail. C'est une force majeure afin de mobiliser l'ensemble de la société et des institutions. Elles connaissent les bonnes méthodes et ont les différents instruments nécessaires pour obtenir ces résultats. Nous allons l'expliquer, après quelques explications sur vos droits et sur le vocabulaire du plaidoyer.

Comment le Maroc reconnaît-il le droits des enfants ?

Plusieurs lois au Maroc parlent des enfants et affirment leurs droits. Mais deux textes sont plus importants que les autres : la Constitution (la loi la plus importante d'un pays) adoptée en 2011 et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée par tous les pays du monde, y compris le Maroc. Ces textes garantissent les principaux droits des Enfants. Aucune autre loi ne peut s'y opposer.

Article 32 de la Constitution

- L'Etat protège les enfants sans aucune discrimination.

- Chaque enfant a droit à l'école. Les Etats doivent ouvrir des écoles, et les parents doivent envoyer leurs enfants.

Article 34 de la Constitution

- Les Etats doivent la protection et le soutien aux enfants, à travers des institutions et des aides concrètes.

Constitution marocaine de 2011

Art 32

L'Etat (…) assure une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants, abstraction faite de leur situation familiale.

L'enseignement fondamental est un droit de l'enfant et une obligation de la famille et de l'Etat. (…)

Art 34

Les pouvoirs publics (…) veillent notamment à traiter et prévenir la vulnérabilité de certaines catégories de femmes et de mères, des enfants et des personnes âgées, (…)

Les 4 Principes de la CIDE

La Convention internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par le Maroc affirme 4 principes très importants.

1

Intérêt Supérieur de l'Enfant

Les Etats, leur gouvernement, leurs administrations et les cours de justices doivent faire passer l'intérêt des enfants avant celui des adultes dans chacune de leurs décisions. C'est valables dans les décisions collectives comme les lois, mais aussi dans les décisions individuelles, par exemple devant un tribunal.

2

Droit à la vie, à la survie et au développement

La reconnaissance de ce droit interdit à l'Etat de prendre des mesures pouvant coûter la vie aux enfants et et lui impose de prendre des mesures de protection spécifique contre le meurtre d'enfants, en particulier dans le cadre de guerres. L'Etat est également obligé de réunir des conditions d'alimentation et de santé adaptées aux besoins des enfants. Cela vaut également pour les enfants à besoins spécifiques, en particulier ceux qui sont porteurs de handicap.

3

Non-discrimination

Les droits des enfants s'appliquent à tous quelques soient leur origine familiale, leur région d'origine, leur religion, leur état de santé, etc. Aucun cas particulier ne justifie de priver un enfant de ses droits fondamentaux.

4

Le respect des opinions de l'enfant

L'Etat doit garantir aux enfants le droit d'exprimer librement leurs opinions. Ces opinions doivent être prises en considération, en particulier dans les décisions qui les concernent.

Les mots du plaidoyer

Les mots et les expressions que nous allons expliquer ici sont souvent employés par les associations lorsqu'elles font du plaidoyer. Nous les partageons avec vous pour faciliter votre mobilisation.

Analyse de situation
Observation précise d'un problème pour comprendre ses causes, ses conséquences sans oublier aucun point de vue. L'analyse de situation permet d'imaginer les solutions et de savoir quel plaidoyer il faut mener.

But
Comment sera la société si notre plaidoyer réussit ? Le but décrit la situation, lorsque l'injustice aura été surmontée. Le but peut être découpé en plusieurs objectifs plus précis.

Campagne de plaidoyer
Ensemble des activités de mobilisation menées pour atteindre les objectifs et le but de plaidoyer. Une campagne peut durer plusieurs semaines et parfois plusieurs années.

Cibles de plaidoyer
Personnes, institutions et groupes qui vont réaliser le changement. Le plaidoyer vise les cibles pour les convaincre d'agir dans le bon sens. Certaines cibles sont des décideurs, qui ont le pouvoir. D'autres cibles sont des personnes influentes qui n'ont pas de pouvoir direct mais peuvent peser sur la décision.

CIDE (Convention des Nations Unies relatives aux Droits de l'Enfant)
Voté en 1989 par les Nations Unies, cet accord international réunit les droits et les règles universelles, pour faire respecter les droits des enfants. Le Maroc fait partie des pays qui reconnaissent ces droits.

Décideurs
Individus ou institutions qui fixent la règle, au niveau de l'Etat ou d'un territoire. Les décideurs sont des acteurs directs du changement.

Détenteurs de droits
Chaque individu détient des droits, reconnus de façon universelle. Les enfants détiennent des droits particuliers, car ils sont plus vulnérables. Le respect, la protection et l'application des droits doit leur être garantis, en tant que détenteurs de droits.

Discrimination
Certains individus ou un groupe d'individus subissent des inégalités, selon des critères tels que le genre, l'état de santé, la religion, l'origine ethnique, etc. La discrimination est une violation manifeste des Droits Humains et des Droits des enfants.

Droits Humains
Droits fondamentaux reconnus, sans aucune condition, à chaque individu et de façon universelle. Ils sont inscrits dans une Convention internationale adoptée par les Nations Unies en 1948.

Faits probants
Des arguments sont nécessaires pour convaincre les décideurs et l'opinion en général qu'une situation est injuste et doit changer. Les témoignages d'enfants qui souffrent ne suffisent pas. Il faut savoir combien ? Dans quelles région ? Pourquoi cela devrait très autrement ? Pourquoi c'est injuste ? Toutes ces informations constituent des faits probants, réunis par les associations.

Intérêt supérieur de l'enfant
Les Etats, leurs administrations et les tribunaux ont l'obligation de faire passer l'intérêt des enfants avant ceux des adultes, lorsqu'ils prennent une décision. A partir d'un certain âge, l'enfant peut comprendre lui-même quel est son intérêt. Il peut alors s'exprimer. Tant qu'il est trop petit, des adultes décident à sa place. Mais ils doivent le faire en pensant d'abord à sa protection et à son bien-être.

Jeune
Ce cahier spécial « Jeunes » s'adresse à des individus de moins de 18 ans. Seule cette catégorie bénéficie du droit protecteur accordé aux « *enfants* ». Passé 18 ans, on devient légalement un adulte et on perd les bénéfices de ce droit particulier. Nous utilisons parfois dans le guide, des termes courants comme « *jeunes* » ou « *adolescents* », c'est toujours pour désigner des individus de moins de 18 ans.

Lobbying
Communication d'influence visant directement les décideurs (élus, autorités administratives, etc.) Le lobbying consiste à rencontrer les cibles de plaidoyer, et à les convaincre par des faits probants, qu'il faut réaliser le changement.

Message-clé
Il faut beaucoup d'analyses, d'explications et d'arguments pour constituer un plaidoyer. Mais très peu de personnes, à la fin, de liront toutes ces informations. Et ce n'est pas utile. Le plus grand nombre se contentera d'une information simple mais percutante et efficace : le message-clé. Le message-clé peut résumer les revendications ou se limiter aux plus importantes ou aux plus urgentes. Il s'adapte aussi à la sensibilité de l'opinion.

Objectif
Partie du but. Chaque but est un peu général et peut se découper en objectifs plus précis. L'objectif décrit une partie de la situation, lorsque l'injustice aura été surmontée. L'objectif est différent du résultat, car il ne dépend pas à 100% de nos efforts. Des éléments extérieurs peuvent favoriser ou empêcher le changement voulu.

Parties prenantes
Tous les groupes qui sont concernés par un plaidoyer : les personnes qui subissent une injustice, celles qui en bénéficient, celles qui peuvent changer les choses, celles qui le veulent mais ne le peuvent pas, etc.

Plaidoyer axé sur les enfants
Tout plaidoyer à propos du droits des enfants. Il est important, dans ce cas, d'impliquer des enfants dans plusieurs activités de ce plaidoyer.

Plaidoyer dirigé par les enfants
Tout plaidoyer pris en charge directement par des enfants. Ils fixent le but et les grandes lignes des activités. Les adultes peuvent intervenir en appui pour leur permettre de réaliser leurs objectifs.

Personnes influentes
Individus ou institutions qui jouent un rôle actif pour changer les situations. Les personnes influentes n'ont pas de pouvoir direct comme les décideurs, mais elles vont contribuer à rendre le changement possible. Ce sont des cibles de plaidoyer.

Résultat
Les activités de plaidoyer produisent toujours des effets. Ce sont les résultats du plaidoyer. Ils sont plus ou moins grands. Un ou plusieurs résultats peuvent correspondre à un objectif. Mais le résultat est différent, de l'objectif car il dépend à 100% de nos efforts.

Société civile
Chaque pays est dirigé par des institutions politiques. Mais le reste de la société s'exprime et s'organise pour participer à la vie collective. La société civile est composée d'associations, d'organisations non gouvernementales, mais aussi de citoyens agissant en leur nom propre ou dans le cadre de leurs métiers (avocats, journalistes, médecins, etc.)

Suivi
Le déroulement des activités doit être mesuré de façon honnête. Certaines activités très efficaces produisent de grands résultats, d'autres moins. Le suivi permet de « capitaliser » la pratique du plaidoyer et de fournir des indicateurs.

1. La préparation : quels droits revendiquer ?

Premiers concernés, vous avez votre propre idée de l'injustice, à partir de ce que vous vivez. Vous savez quel changement vous voulez. Et vous savez l'exprimer. Vous pouvez faire appel aux associations agissant dans la domaine de la protection de l'enfance et faisant du plaidoyer. Celles- ci vont d'abord chercher à comparer de nombreuses opinions et des expériences différentes. Le plaidoyer demande un travail continu, sur une période longue. Réfléchir avant d'agir, évite des gaspiller des efforts vers une mauvaise direction.

Votre participation est importante à chaque étape :

- pour identifier le droit violé,
- pout mettre en place les actions concrète pour rétablir ce droit,
- pour évaluer les résultats obtenus.

Vous devez faire un récit de la situation en étant le plus sincère possible.
Il y aura beaucoup d'éléments à prendre en compte. Les associations à qui vous ferez appel utiliseront des spécialistes qui feront des enquêtes. Elles établiront des rapports et des outils pour convaincre les responsables du respect de vos droits qu'il existe bien une injustice. Elles démontreront que cette injustice doit être corrigée.

Vous chercherez à répondre aux questions suivantes :

- Quels droits ne sont pas respectés ?
- De quelle façon ?
- Quelles en sont les causes ?
- A qui profite l'injustice ?
- Qui est le mieux placé pour faire respecter ces droits ?

Les résultats ne peuvent pas toujours refléter l'opinion de tous, mais c'est important de se mettre d'accord. Il faut pouvoir parler d'une seule voix et exprimer des messages clairs.

Comment participer à ce stade ?

Différents types d'activités permettent de partager son expérience, son avis et ses sentiments :

- en rédigeant sa propre histoire,
- en faisant des groupes de paroles à l'école,
- en utilisant les réseaux sociaux.

On peut participer de façon individuelle ou dans un groupe. Certaines expériences peuvent être très amusantes, d'autres douloureuses lorsqu'il s'agit de raconter un drame que l'on a vécu. Mais c'est toujours une opportunité à saisir. Cela évite que d'autres parlent à votre place et cela vous renforce dans votre vie personnelle.

Quelles précautions prendre ?

Parce que vous êtes mineurs, l'autorisation de vos parents est obligatoire pour vous filmer, enregistrer votre voix, ou dévoiler et exposer votre nom. C'est valable sur les réseaux sociaux, comme dans les médias. Cela protège votre intimité. Leur autorisation est obligatoire si votre parole est enregistrée ou filmée, votre nom dévoilé et exposé.

N'oubliez pas :

vous devez être informés de l'utilisation finale de votre témoignage,
vous devez bien réfléchir aux conséquences du partage de votre parole,
vous avez le droit de refuser
que personne n'a le droit de déformer vos propos.

Exemple :

Des associations qui venaient en aide aux migrants sans papiers au Maroc, ont observé que beaucoup d'enfants se trouvaient parmi eux. Certains de ces enfants étrangers se trouvaient là sans leurs parents. Ils étaient traités par l'Etat, comme le sont des adultes sans papiers.

Or le droit de chaque enfant sur le territoire marocain, est d'abord d'être protégé et secouru par l'Etat. Les associations ont décidé de défendre ce point de vue, pour améliorer la vie de ces enfants. Elles revendiquent que l'Etat leur accorde des papiers d'identité, l'accès à l'école marocaine et à la santé. Les associations ont eu besoin de témoignages d'enfants pour les médias*. Elles ont demandé l'autorisation au responsable légal de l'enfant ou de sa communauté. Ce responsable devait d'abord discuter avec l'enfant lui-même pour obtenir son accord.*

2. La stratégie : comment revendiquer ses droits ?

Vous disposez maintenant d'une analyse des droits bafoués, vous pouvez démontrer l'injustice de la situation, et ses conséquences pour votre vie. Certains de vos droits ne sont pas respectés et il y a un combat à mener. Mais il faut savoir lequel ?

- Quel est le changement prioritaire que vous voulez obtenir ?
- Qui sont les personnes ou les groupes concernés par ce changement ?
- Existe-t-il d'autres groupes de jeunes, ou associations de protection de l'enfance qui peuvent réclamer le même changement que vous ?
- Qui sont les responsables qui décideront le changement ?

La première question est très importante car elle oblige à fixer des priorités. Il faut imaginer le meilleur changement possible, celui qui a le plus grands nombres de conséquences concrètes pour les enfants.

Prenons pour exemple des associations qui luttent contre la traite d'enfants, une injustice très grave. Des milliers d'enfants marocains en sont encore victimes, exploités de façon diverses, par exemple comme employés domestiques. Ils sont éloignés de leur famille, privés d'école et exploités économiquement.

Comme enfant, je peux me poser différentes questions : Si le sujet m'intéresse comment interagir avec ces associations ? Quel est le message à passer pour lutter contre ces injustices ?

Ce grand changement passera par d'autres changements plus limités. Vous aurez besoin pour arriver à des objectifs concrets de l'aide et du soutien des associations pour :

- Travailler à l'adoption d'une loi pour punir cette pratique,
- Sensibiliser des magistrats et avocats pour faire appliquer la loi,
- Sensibiliser l'opinion publique pour rejeter la pratique,
- Soutenir des enfants survivants d'une telle pratique.

La réponse aux autres questions réclame des connaissances précises. Ce sont sans doute les adultes qui y répondront. Ils savent comment les lois se décident, qui sont les personnes influentes, quelles sont les autres associations du domaine, etc.
En tant qu'enfants vous pouvez cependant demander à être informés, et analyser vous aussi les réponses qu'ils apportent. N'hésitez pas à donner votre point de vue.

3. La planification : Quelles activités programmer ?

La bataille à mener a été décidée. Vous avez désigné, avec le soutien des associations, quels sont vos adversaires, vos alliés et les personnes influentes à convaincre. Mais quelles seront vos armes ? Où et quand seront menées les attaques, et les opérations de défense ? Ce sont les questions de cette troisième étape.

La réponse dépend en grande part des adultes, qui savent ce qu'ils ont comme moyen, et quels types d'activités sont adaptés pour obtenir un résultat visé. Vous programmerez des rencontres, des activités ludiques, des campagnes de sensibilisation, etc.

EXEMPLE

Les élèves d'une école de Tanger ont remarqué qu'autour de leur école, d'autres enfants traînent toute la journée sans jamais entrer à l'école. Plusieurs classes se sont réunies pour en discuter et chercher comment sensibiliser la société sur les dangers de la non scolarisation.

Ils ont rencontré l'association de quartier, accompagnés de leur professeur, et ils ont présenté des projets d'activités pour sensibiliser les parents de ses enfants.

Ces élèves ont imaginé différents messages pour mener une campagne de sensibilisation et organiser un concours de photographie : « Le futur, comme tu l'envisages ». Les photos des enfants ont été affichés sur la place publique. Les parents ont pu voter pour la meilleure photo et comprendre ainsi quel avenir s'ouvrait à leurs enfants.

4. L'exécution : avancer vers votre but

Votre mobilisation lors de cette étape est très importante. Vous allez démontrer le sérieux de votre revendication. Certains d'entre vous auront peut-être l'envie de jouer les porte-paroles, dans des réunions officielles ou dans les médias. Rien n'est obligatoire bien sûr, mais cela peut être très efficace. Vous pouvez toujours le proposer aux associations.

Car certains responsables ne voudront pas du changement demandés. Ils diront que le problème n'est pas si grave, que les enquêtes exagèrent, et que le changement n'est ni possible, ni souhaitable.

D'autres personnes influentes, moins opposées au changement, mais peu motivées, seront touchées dans leur sensibilité. Elles comprendront que derrière les mots de l'injustice, il y a une réalité humaine. Vos témoignages leur donneront du courage pour se mobiliser et devenir vos alliés et ceux des associations.

Mais témoigner à visage découvert n'est pas l'unique façon de participer aux activités et de faire entendre sa voix. Vous pouvez participer à des activités culturelles, à des rencontres avec d'autres jeunes, à des manifestations publiques... les activités prévues par les associations doivent vous donner différentes opportunités.

EXEMPLE

L'association casablancaise Bayti a formé en 2012 un groupe de « jeunes chercheurs » pour que les enfants eux-mêmes fassent leurs recherches sur Internet et se mobilisent sur leurs propres causes de plaidoyer. Un guide spécial a été rédigé par Save The Children pour les accompagner dans un travail autonome de recherche.

Le groupe est toujours actif. Certains enfants sont devenus adultes, mais d'autres adolescents ont rejoint le réseau « Jeunes chercheurs ». Cette expérience démontre la capacité des enfants à s'engager directement dans une démarche sérieuse de plaidoyer.

Extrait d'un plan d'action, incluant la mobilisation d'enfants

La Plateforme CDE Maroc est un regroupement d'associations de protection de l'enfance. Le rôle de cette plateforme est de suivre et assurer la mise en œuvre de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc (PPIPEM), selon les principes de la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Son plan d'action pour l'année 2019 prévoit plusieurs opérations impliquant directement des enfants ou des jeunes. Ces actions ont été élaborées par les différents association de la plateforme, en impliquant leurs jeunes usagers.

Voici quelques unes de ces action , dans le tableau ci-dessous.

Activités	Outils de travail et ressource
Communication et sensibilisation autour du 30ème anniversaire de la CIDE (20-11-2019)	Concours de production de capsules vidéos avec les enfants ou mini campagne de sensibilisation
	Micro-trottoirs
	Ateliers de théâtre
	Production d'un livret avec des dessins, travaux et autres empreintes d'enfants et d'adultes ayant participé.
Création d'un Conseil d'enfants afin de les impliquer dans les recommandations pour l'élimination de toute forme de violence	Réunion d'information et de sensibilisation avec les enfants
	Elections des enfants représentants
	Accompagnement du groupe d'enfants pour créer et rédiger les outils de plaidoyer.

L'évaluation : le but a-t-il été atteint ?

A certains moments du plaidoyer, vous pouvez vous interroger sur le résultat de vos efforts. Le but poursuivi a-t-il été atteint ? Et à nouveau, votre voix compte. Vous parlez pour vous-mêmes mais aussi pour tous les autres enfants ou jeunes que vous avez croisés lors des activités. Votre connaissance du sujet est plus riche et plus vaste qu'au début de l'expérience.

Il faut alors se demander avec honnêteté si le changement demandé a bien été obtenu. La réponse n'est pas forcément oui ou non. Le plaidoyer peut avoir réussi sur certains points, mais pas sur d'autres.

Si nous reprenons l'exemple du plaidoyer contre la traite d'enfants. On peut imaginer :

- qu'une nouvelle loi est votée,
- qu'elle n'est pas encore appliquée dans tous les tribunaux,
- que l'opinion est sensibilisée mais qu'elle ne rejette pas absolument la pratique,
- que le mécanisme de soutien est en place mais que trop peu d'enfants survivants le demandent.

L'objectif n'est pas seulement de donner une note au travail accompli, mais plutôt de comprendre ce qui a bien fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné. Cela aidera à préparer d'autres plaidoyers, car il y a toujours de nombreuses injustices à combattre. Vous ne serez pas toujours mineurs, et c'est bientôt en tant qu'adultes que vous pourrez accompagner les générations futures vers un monde plus harmonieux.

ANNEXES

RÉFÉRENCES

Grands textes juridiques protecteurs du droit des enfants

Constitution marocaine de 2011

Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Convention internationale concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants

Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants (Cat)

Déclaration du Millénaire du 8 Septembre 2000

Convention contre la criminalité transnationale organisée

Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (Organisation internationale du travail)

Convention n° 190 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. (Organisation internationale du travail)

Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation des abus sexuels dite «Convention de lanzarote» du 25 Octobre 2007

Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques (PiDCP)

Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Convention relative aux droits des personnes handicapées

Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

GUIDES DE PLAIDOYER

Les ouvrages ci-dessous ont alimenté notre connaissance, et permis l'élaboration du présent manuel. Une mention spéciale est attribuée au guide de plaidoyer de Save The Children, qui s'est révélé particulièrement inspirant.

Question(s) de plaidoyer : aider les enfants à changer leur monde - Guide du participant	SAVE THE CHILDREN	FR / 2007
Plaidoyer : Guide pratique à destination des équipes et des partenaires	ECPAT	FR / 2016
Circulaire Action N°1	ECPAT	FR / 2016
Guide de plaidoyer	UNICEF	FR / 2010
Manuel de plaidoyer pour les associations professionnelles	Centre international pour l'entreprise privée	FR / 2009
Techniques de plaidoyer - Module 1 : Vue d'ensemble		FR
Techniques de plaidoyer - Module 2 : Planification et Stratégie		FR
Techniques de plaidoyer - Module 3 : Mise en œuvre		FR
دليل مرجعي من أجل إعداد وإنجاز إستراتيجية للمرافع	TANMIA	AR / 2006
Manual practico de incidencia politica : una guia practica para organizaciones de la sociedad civil	LACASSO	SP / 2007
Incidencia Política, Comunicación y Formación de Coaliciones Ciudadanas	BANQUE MONDIALE	SP / 2006
La incidencia política de la sociedad civil por el derecho humano a la educación : relatos y aprendizajes desde América latina y el Caribe	CLADE	SP / 2012
Global Advocacy Toolkit for the Social Service Workforce	GLOBAL CHANGE	EN / 2016
An Introduction to Advocacy / TRAINING GUIDE	US AID	EN
Inspire Handbook : Action for implementing the seven strategies for ending violence against children	OMS	EN / 2018

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Etude sur la violence sexuelle à l'encontre des enfants au Maroc	AMANE	FR / 2014
Situation des enfants et des femmes au Maroc – Analyse selon l'approche équité	UNICEF / ONDE	FR / 2014
Child Notice Morocco	UNICEF	EN / 2015

OUTILS DIVERS

Child Led Data Collection	Save The Chidren Sweden	AR /
UN Convention…	UNICEF	EN/ 2014
Dénonce tous les abus (Guide pour adolescents de prévention contre violences sexuelles à l'encontre des enfants)	Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	FR / 2016
لنتحدث بصوت عال عن مكافحة الإيذاء ! (Guide pour adolescents de prévention contre violences sexuelles à l'encontre des enfants)		AR/2016

Dépôt légal : 2019MO3242
ISBN : 978-9920-645-00-3
© AMANE - 2019
03, rue Larache, 10 010 - Hassan - Rabat - Maroc
www.amanemena.org

Les idées et opinions exprimées dans ce guide ce sont celles d'AMANE et n'engagent pas ses partenaires.

Rédaction & conception technique : Agence Hikayat - Tanger

amane
AIDA
Belgique
partenaire du développement
EMBAJADA DE ESPAÑA EN MARRUECOS
Cooperación Española
Karama Solidarity for human dignity
kiyo ONG des droits de l'enfant